

DACP

REF : DACP2012055

Signataire : ED/OL/ESP

Séance du Conseil Municipal du 11/12/2012

RAPPORTEUR : Jean-François MONINO

OBJET : Avenant n°2 de prorogation de délai relatif au marché de travaux "Construction d'un nouveau bâtiment en deux entités : un conservatoire de musique et de danse et un espace culturel transdisciplinaire". Approbation de l'avenant et autorisation de signature.

EXPOSE :

Par la délibération n°238 du 21 octobre 2010, le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité le marché de travaux passé sur appel d'offres ouvert européen relatif à la construction d'un nouveau bâtiment en deux entités, un conservatoire de musique et de danse et un espace culturel transdisciplinaire.

Conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 15 septembre 2010, le marché a été confié à l'entreprise BOUYGUES BÂTIMENTS ILE DE FRANCE Ouvrages Publics,

A la conclusion du marché, l'entreprise BOUYGUES s'est engagée à réaliser les travaux dans un délai ne pouvant dépasser 750 jours calendaires à compter de l'envoi de l'ordre de service prescrivant le démarrage des travaux.

Cet ordre de service a été envoyé le 20 décembre 2010 à l'entreprise BOUYGUES BÂTIMENTS IDF. Les travaux devaient donc être achevés 750 jours calendaires plus tard, soit le 8 janvier 2013.

Or, les modifications formalisées dans l'avenant n°1 ont entraîné des retards dans l'exécution des travaux, notamment en raison de la reprise des études et de la reprise de travaux déjà engagés (reprises de maçonnerie pour mise en place des garde-corps de sécurité, reprise de câblage pour mise en place des organes de surveillance, etc ...).

Dès lors, afin de permettre à l'entreprise de terminer les travaux dans les meilleures conditions, il y a lieu de passer un avenant n°2 au marché de travaux afin de proroger le délai maximal d'exécution des travaux qui passe de 750 jours calendaires à 832 jours calendaires.

Cette modification ajoute 82 jours calendaires supplémentaires au délai initial (+11% de temps).

Les travaux doivent donc être achevés le 31 mars 2013 au plus tard.

En conséquence de ces éléments, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'avenant n°2 au marché de travaux susvisé et d'autoriser le Maire à le signer avec l'entreprise BOUYGUES BÂTIMENTS IDF, titulaire du marché.

Avis favorable de la Commission n°2.

Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique

DACP

REF : DACP2012055

Signataire : ED/OL/ESP

OBJET : Avenant n°2 de prorogation de délai relatif au marché de travaux "Construction d'un nouveau bâtiment en deux entités : un conservatoire de musique et de danse et un espace culturel transdisciplinaire". Approbation de l'avenant et autorisation de signature.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics, et notamment son article 20,

Vu la délibération n°238 du 21 octobre 2010 relative à la « Construction d'un nouveau bâtiment en deux entités, un conservatoire de musique et de danse et un espace culturel transdisciplinaire – Approbation du marché et autorisation de signature »

Vu le marché de travaux relatif à la construction d'un nouveau bâtiment en deux entités, un conservatoire de musique et de danse et un espace culturel transdisciplinaire notifié à l'entreprise BOUYGUES BÂTIMENTS ILE DE FRANCE le 30 novembre 2010,

Vu l'avenant n°1 au marché de travaux notifié à l'entreprise BOUYGUES BÂTIMENTS ILE DE FRANCE le 27 septembre 2012,

Vu le budget communal,

Vu l'avis favorable de la commission municipale « gestion du patrimoine, transports, circulation et stationnement »,

Considérant que les prescriptions ayant conduit à l'avenant n°1 au marché de travaux, il y a lieu de proroger le délai maximal d'exécution des travaux,

Considérant que cet avenant n'emporte aucune incidence financière sur le marché,

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE l'avenant n°2 au marché de travaux prorogeant le délai maximal d'exécution des travaux qui passe de 750 jours calendaires à 832 jours calendaires.

Cette modification ajoute 82 jours calendaires supplémentaires au délai initial (+11% de temps).

Les travaux doivent donc être achevés le 31 mars 2013 au plus tard.

AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°2 au marché de travaux relatif à la construction d'un nouveau bâtiment en deux entités, un conservatoire de musique et de danse et un espace culturel transdisciplinaire avec l'entreprise BOUYGUES BÂTIMENTS ILE DE FRANCE OUVRAGES PUBLICS, titulaire du marché

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 14/12/2012

Publié le : 18/12/2012

Certifié exécutoire le : 18/12/2012

Pour le Maire

L'Adjoint délégué